Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

A RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Importateur:

Elma Schmidbauer Suisse AG
Hintermättlistrasse 11, CH-5506 Mägenwil
Téléphone: +41 62 887 2500, Fax: +41 62 887 2509
E-Mail: info@elma-suisse.ch
Internet: www.elma-suisse.ch

Renseignements en cas d'urgence:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

A SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)

No. CAS	Désignation / Substance	Valeur VME	Valeur VLE sur une courte durée	Notations / Remarques	Méthodes de mesure
107-98-2	1-Méthoxypropan-2-ol	100 ppm 360 mg/m^3	200 ppm 720 mg/m^3	SS_C B	
71-23-8	n-Propanol	200 ppm 500 mg/m^3		R	INRS NIOSH

Substance	Valeur VBT	Paramètre biologique	Matériel d'examen	Date/heure de prélèvement	Remarque
1-Méthoxypropan-2-ol	20 mg/l (221,9 µmol/l)	1-Méthoxypropanol-2	Urine	b	

* A RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

*** Recommandations relatives au produit**
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre ou de l'acide de citron et rejeter à l'égout, compte tenu de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), en particulier l'annexe 3.2, et des règlements administratifs en vigueur locale ou éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur les déchets (OLED) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

A RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :
<5% agents de surface anioniques.

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Annexe 1: non cité.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1er janvier 2024) **:**
11,1 % .

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation EC 25

Identifiant unique de formulation UFI: CC00-60HP-600D-G1H4

Catégorie de produits PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation
SU20 Services de santé
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Catégories de processus [PROC]
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Catégories de produits [PC]
PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange
Solution de nettoyage par ultrasons prête à l'emploi pour éliminer les plâtres dentaires et les alginates des porte-empreintes, des instruments, etc. en acier inox, en verre, en céramique et en plastique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l´information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, EN)	+49 761 19240
France: numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge	070 245 245

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Eye Irrit. 2, H319	Jugement d'experts et éléments de preuve.

Consignes en cas de risques pour la santé
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Autre étiquetage
caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:
< 5% agents de surface anioniques

* 2.3 Autres dangers

* **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

* **Effets nocifs possibles sur l'environnement**
Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets nocifs
négligeable

Résultats des évaluations PBT et vPvB
D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
107-98-2	203-539-1	603-064-00-3	1-méthoxy-2-propanol	5 - 10 pds %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	
71-23-8	200-746-9	603-003-00-1	n-propanol	5 - 10 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol
01-2119486761-29	n-propanol

Indications diverses
Mélange aqueux légèrement alcalin avec agents complexants, agents de surface anioniques et solvant.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion
Traitement médical nécessaire.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes
Aucune autre information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin
Aucune autre information disponible.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Eau
mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

* 5.3 Conseils aux pompiers

* **Equipement spécial de protection en cas d´incendie**
ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes
Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention
Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel
Kieselguhr
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau tiède.

* 6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection
Assurer une bonne aération des locaux.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter
Ne pas stocker ensemble avec:
Agent oxydant

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 35 °C.
Durée de stockage: 5 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation
voir section 8.
aucune autre

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

* **Valeurs limites au poste de travail**

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
107-98-2	203-539-1	1-Méthoxypropane-2-ol	100 [ml/m³(ppm)] 375 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 150 Court terme(mg/m³) 568 à résorption cutanée 2000/39/CE

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	50 (1) [ml/m³(ppm)] 184 (1) [mg/m³] Court terme(ml/m³) 100 (1)(2) Court terme(mg/m³) 369 (1)(2) (1) Additional indication "D" means that the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air. (2) 15 minutes average value (BE)
71-23-8	200-746-9	Propan-1-ol	100 [ml/m³(ppm)] 250 [mg/m³] (BE)
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	100 [ml/m³(ppm)] 360 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 200 Court terme(mg/m³) 720 (CH)
71-23-8	200-746-9	Propan-1-ol	200 [ml/m³(ppm)] 500 [mg/m³] (CH)
107-98-2	203-539-1	1-Methoxypropan-2-ol	50 [ml/m³(ppm)] 188 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 100 (1) Court terme(mg/m³) 375 (1) Bold type: Restrictive statutory limit values Skin (1) 15 minutes average value (F)
71-23-8	200-746-9	Propan-1-ol	200 [ml/m³(ppm)] 500 [mg/m³] (F)
107-98-2		1-Méthoxy-2-propanol	50 [ml/m³(ppm)] 188 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 100 Court terme(mg/m³) 375 *, TMP no. 84, FT no. 221
71-23-8	200-746-9	Alcool n-propylique	200 [ml/m³(ppm)] 500 [mg/m³] TMP no. 84, FT no. 211

* **DNEL salarié**

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	183 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	369 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	
71-23-8	n-propanol	136 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
71-23-8	n-propanol	268 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 7.5

* **PNEC**

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	10 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 100
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	100 mg/L	station d´épuration (STP)	Facteur d'évaluation 10
71-23-8	n-propanol	6.83 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 10
71-23-8	n-propanol	96 mg/L	station d´épuration (STP)	Facteur d'évaluation 100

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Ventilation technique en cas d'exposition continue ou à des températures de bain plus élevées.

Protection individuelle

Protection yeux/visage
lunettes de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.
Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

Couleur
jaunâtre

Odeur
comme:
Alcool

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			1-méthoxy-2-propanol: 38 - 360 mg/m3 (10 - 96 ppm). 1-propanol: 0,075 - 150 mg/m3 (0,03 - 60 ppm).
Point de fusion/point de congélation	Point de solidification ≤ 0 °C		
Point d'ébullition ou point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition	≥ 90 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d’explosion	Limite supérieure d'explosivité 13.7 Vol-%		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
Limites inférieure et supérieure d’explosion	Limite inférieure d’explosivité 1.5 Vol-%		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
Point éclair	38.5 °C	DIN EN ISO 13736	N'entretient pas la combustion.

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Température d'auto-inflammabilité	270 °C		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
Température de décomposition	≥ 90 °C		
pH	dans l'état fourni env. 11.7 (20°C)		
Viscosité	(dynamique) 4.3 mPa*s (20°C)		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible
solubilité(s)			non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	0.34		Valeur pour 1-propanol.
Pression de vapeur	23- 56 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	1.098 g/cm³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	3.11		Valeur pour 1-méthoxy-2-propanol.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

* **9.2 Autres informations**

* **Informations sur les classes de danger physique**

* **Explosifs**

* **Estimation/classification**
Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).
CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

gaz inflammables

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Aérosols

Estimation/classification
non signifiante - aucun aérosol.
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Gaz comburant

Estimation/classification
non applicable (liquide).

gaz sous pression

Estimation/classification
non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

liquides inflammables

Estimation/classification
Le point d'éclair est > 35 °C, n'entretient pas la combustion.
Le mélange n'est pas classé comme liquides inflammables.

solides inflammables

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

Liquides pyrophoriques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).
CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

Matières solides pyrophoriques

Estimation/classification
non applicable (liquide).

matières et mélanges auto-échauffants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Estimation/classification
non signifiante - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

Liquides comburants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

Matières solides comburantes

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Peroxydes organiques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	0.29 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	
Taux de corrosion (mm acier/année)	0.05 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	

Estimation/classification
Le mélange n'est pas classé comme corrosif pour les métaux.

Explosibles désensibilisés

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539). 1-méthoxy-2-propanol: 0,75 (ASTM D3539). 1-propanol: 0,89 (ASTM D3539) / 16 (DIN 53170) .
Teneur en solvant	< 15 %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

* **Autres informations**
Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec:
Acide
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	calculé	
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) > 50 mg/L	ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
	Numéros CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) 25.5 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h	OCDE 403	LCLo

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
	Numéros CAS71-23-8 n-propanol Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: > 33.8 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
légèrement irritant	Jugement d'experts et éléments de preuve.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.	Jugement d'experts et éléments de preuve.	

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		Méthode de calcul.	

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

* **STOT SE 1 et 2**

* **Estimation/classification**
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet narcotique

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

* **Estimation/classification**
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Danger par aspiration**

* **Remarque**
Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

OCDE 437: non lésions oculaires graves (not serious eye damaging).
dessèche la peau

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* **12.1 Toxicité**

* **Toxicité aquatique**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	CL50: > 150 mg/L	calculé.	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 > 200 mg/L	calculé.	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 136 mg/L	calculé.	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation	Taux de décomposition > 90 %	calculé.	diminution du COD Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Proprietes alcaliques sont elimineés à 100%.
Biodégradation	Taux de décomposition 83-92 % Durée du test 28 d	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	Numéros CAS71-23-8 n-propanol
Biodégradation	Taux de décomposition 96 % Durée du test 28 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	Numéros CAS107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification
1-méthoxy-2-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
1-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,34).

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification
1-méthoxy-2-propanol: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.
1-propanol: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	380 mg O2/g	calculé.	
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires
Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.
Le mélange n'est pas classé comme dangereux aigu/chronique pour le milieu aquatique.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070699	déchets non spécifiés ailleurs
200130	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Élimination appropriée / Produit
Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.
Neutraliser avec de l'acide de vinaigre ou de l'acide de citron lorsqu'un bain en acier inox est utilisé.
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des réglements administratifs en vigueur.

Élimination appropriée / Emballage
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Remarque
Non classifié pour cette voie de transport.

Transport maritime (IMDG)

Remarque
No hazardous material as defined by the prescriptions.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Remarque
No hazardous material as defined by the prescriptions.

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*** Réglementations EU**

Autorisations
négligeable

* **Limites d'utilisation**
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 + 40 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Notice explicative sur la limite d'occupation
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

autres réglementations (UE)

À observer:
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV
Teneur en COV, prêt à l'emploi 11.1 %
Teneur en COV, état de livraison 11.1 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* **Abréviations et acronymes**
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)
DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)
DIN: Institut allemand de normalisation
DNEL: dose dérivée sans effet
DOC: Carbone organique dissous
EN: Norme européenne
IATA: International Air Transport Association
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO: International Maritime Organization
ISO: L'Organisation internationale de normalisation
JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)
LDL0: Dose létale faible
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL: Specific concentration limit
TI: Instruction technique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
VOC: Composés organiques volatils
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
Flam. Liq. 2: Matières liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Matières liquides inflammables, Catégorie 3
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2
STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)

Références littéraires et sources importantes des données
Mesures propres.
Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Indications de changement
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente